



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONCLUSION D'UN BAIL DÉCISION N° DM-24-292
PROFESSIONNEL AVEC LA SARL
D'ARCHITECTURE ALESSIA ROSELLI - 70 RUE
DE FONTENAY EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté de délégation de fonction n° A-22-177 consentie à Monsieur Eric Bensoussan, adjoint au Maire, en date du 19 avril 2022,

CONSIDÉRANT que les parties se sont rapprochées en vue de conclure un bail professionnel portant sur des locaux situés à l'espace Régine-et-Pierre-Souweine et permettant d'exercer les activités d'architecte,

CONSIDERANT qu'un accord a été trouvé sur les conditions du contrat,

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL d'architecture Alessia Roselli, représentée par son gérant Madame Alessia Roselli, demeurant au 34a rue des Vinaigres 75010 Paris, un bail professionnel portant sur la location des locaux sis 70 rue de Fontenay, permettant d'exercer les activités d'architecte.

DE PRÉCISER que ce bail est conclu pour une durée de six années, moyennant un loyer mensuel hors charges et hors taxes de 700 €.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240920-lmc1H12456H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/09/2024
Date de Publication : 20/09/2024